

## Communiqué

### Plan de déconfinement : les décisions prises **ce lundi 8 juin**

Dans le cadre du plan de déconfinement, une réunion de la cellule de coordination de la ville de Saint-Etienne, présidée par Gaël Perdriau s'est tenue cette fin d'après-midi au cours de laquelle plusieurs décisions ont été prises ou actées, en attendant la prochaine étape fixée par le gouvernement au 22 juin.

#### **Réouverture des musées d'Art et d'Industrie et de la Mine, **demain mardi 9 juin****

Les musées d'Art et d'Industrie et de la Mine seront de nouveau ouverts au public, à compter de **demain mardi 9 juin**, en respectant les conditions de régulation, les indications données à l'entrée de chaque structure, et les gestes barrières. Le musée d'Art Moderne et contemporain ouvrira quant à lui le 1er juillet, avec l'exposition exceptionnelle consacrée à Robert Morris, artiste américain disparu en 2018 et figure marquante de l'histoire de l'art contemporain.

#### **Possibilité de demander des extensions des terrasses sur l'espace public (hors voies de circulation et places de stationnement)**

La ville de Saint-Etienne avait indiqué, dans le cadre du plan de soutien à l'économie locale qu'elle serait aux côtés des acteurs locaux ayant subi de lourdes pertes dues à l'arrêt de leur activité, parmi lesquels les restaurateurs et les cafetiers. Il leur est désormais possible de demander une extension de terrasse auprès de l'Office du commerce de la ville de Saint-Etienne, 17, rue Wilson ouvert du **lundi** au **vendredi** de 9h00 à 18h00 et le **samedi** de 10h00 à 16h00 ou en appelant la plateforme Saint-Etienne Bonjour au [04 77 48 77 48](tel:0477487748). Cette autorisation sera temporaire et gratuite jusqu'à la fin de l'année et pourra correspondre, en termes de surface, jusqu'à 50 % du nombre total de couverts (ou places) perdu(e)s en raison des règles de sécurité sanitaire en vigueur. Dans un souci constant de sécurité routière, de protection et de tranquillité publique, ces extensions seront autorisées sur l'espace public hors voies de circulation ou places de stationnement, et ne devront pas entraver la circulation des piétons, usagers, personnes en fauteuil roulant.

#### **Masques de la Région disponible.**

Il est possible de retirer son masque (un par personne) de la Région Auvergne Rhône-Alpes au même endroit que lors du retrait de ses masques de la ville de Saint-Etienne. Comme cela était indiqué sur le courrier qui avait été adressé dans chaque foyer stéphanois en se présentant avec le même courrier et une pièce d'identité. Une autre possibilité est de se rendre dans sa mairie annexe de proximité la plus proche de son domicile. Informations complémentaires auprès de la plateforme de la ville de Saint-Etienne, Saint-Etienne bonjour au [04 77 48 77 48](tel:0477487748).

#### **Plan d'eau de Saint-Victor-sur-Loire ouvert en juin les mercredis, samedis et dimanches.**

Les conditions sanitaire et de sécurité étant réunies concernant la qualité de l'eau, monsieur le maire a signé ce jour les arrêtés municipaux autorisant la baignade à la base nautique de Saint-Victor-sur-Loire, pour le mois de juin, comme chaque année tous les mercredis, samedis et dimanches. La surveillance est assurée par les sapeurs-pompiers de la Loire de 11h00 à 19h00. La plage sera également accessible en respectant les règles en vigueur concernant la sécurité sanitaire. Des panneaux seront installés afin de rappeler toutes les mesures à respecter sur la plage et dans l'eau.